

DELIBERATION DD2023_160

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 15 décembre 2023

LE 21 décembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 64 |
| Votants | 75 |
| Pouvoirs | 11 |

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PERIMOUV'

SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX 2018 - 2028

REVISION A MI-PARCOURS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. MALLET, Mme LUMELLO, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. RATIER donne pouvoir à M. PARVAUD
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. JAUBERTIE donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DENIS
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. CADET donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX

PERIMOUV'
SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX 2018 - 2028
REVISION A MI-PAROURS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que conscients que la circulation automobile arriverait à saturation à moyen terme si aucun changement de comportement n'était effectué en faveur du report modal, les élus du Grand Périgueux ont souhaité dès 2016 accentuer le développement des modes actifs, notamment la pratique du vélo, afin de compléter son offre de transport en commun, et proposer ainsi de nouveaux services aux usagers.

Qu'ainsi, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a approuvé le 18 octobre 2018 le schéma cyclable de l'agglomération qui établit une stratégie et une politique vélo à suivre jusqu'en 2028 à l'échelle des 43 communes, avec l'objectif d'atteindre une part modale du vélo de 3-4 % d'ici 2023 et 8 % à 10 % d'ici 2028.

Qu'après 5 années de mise en œuvre, c'est au titre d'une volonté affirmée de disposer d'un schéma cyclable actualisé et en adéquation avec les réalités territoriales, sociales et économiques, qu'il a été jugé nécessaire d'en faire une première évaluation et de l'ajuster au regard des nouveaux enjeux territoriaux mais aussi de l'engouement grandissant à l'égard de cette thématique pour les déplacements du quotidien.

Considérant que le schéma cyclable initial a été réalisé par le bureau d'études DEVELOPPEMENT de Hans KREMERS. Aussi, après consultation, et fort de cette expérience, il a été retenu pour réaliser la mission d'actualisation -révision du schéma, en équipe avec MOBITHINK et VIA INFRASTRUCTURE.

Que pour en définir les contours, cette révision s'est articulée en 2 phases :

- PHASE 1 : Bilan-diagnostic du territoire à mi-parcours
- PHASE 2 : Schéma cyclable 2024-2028 – Actions et orientations stratégiques

Qu'en lien avec la commission communautaire « Aménagement du territoire » du Grand Périgueux, plusieurs acteurs (communes, partenaires institutionnels et associatifs) ont été associés à cette étude, lors des réunions du comité technique et du comité de pilotage afin de dresser un état des lieux de l'existant, des projets et des enjeux sur le territoire.

Considérant que le schéma cyclable initial était articulé autour de plusieurs grands axes d'actions qu'il est proposé de reprendre par dans l'ordre ci-dessous afin d'en faire un premier bilan d'étape.

1- Part modale vélo

Considérant que le Schéma cyclable a proposé en 2018 de cibler une part modale vélo de 3 % à 4 % pour le cœur d'agglomération en 2023. Où en est-on 5 ans après ?

Qu'il est important de noter que seule une démarche type « Enquête Ménages Déplacements (EMD) », peut apporter des résultats fins. Cette enquête est dès à présent envisagée en 2026 au regard de la lourdeur technique et financière de ce type d'outil, qui reste néanmoins indispensable afin d'avoir une vision plus large sur les résultats de la stratégie des mobilités qui a été conduite depuis 2015.

Qu'à ce stade, le seul indicateur disponible à l'heure actuelle est le nombre de personnes qui ne peuvent pas aller au travail, établie par l'INSEE et dont une mesure est disponible pour le décalage.

Qu'à cet effet, les chiffres les plus récents montrent une évolution considérable et prometteuse : la part modale du vélo dans le domicile - travail à Périgueux est passée de 2,9 % en 2019 à 3,5 % en 2020.

Que l'année 2020 constitue la 1ère année de la montée en puissance de la politique de mise en œuvre cyclable du Grand Périgueux, les résultats INSEE des années suivantes (après crise sanitaire) seront donc à suivre avec attention.

2- Mobilité des jeunes

Considérant que le rapport du Schéma cyclable de 2018 déclare que « l'objectif d'une nette augmentation de la part modale vélo ne pourra être atteint qu'en intégrant les jeunes (de 6 à 18 ans) dans la politique vélo. »

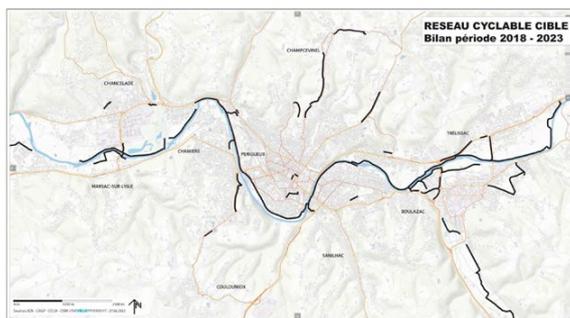
Qu'en France, seulement 3 % des collégiens se rendent à vélo au collège, contre 76 % aux Pays-Bas.

Qu'un questionnaire sur la mobilité des jeunes en 2023 a été adressé aux 19 établissements du territoire du Grand Périgueux recevant les collégiens, lycéens, étudiants et apprentis, soit 13 976 jeunes.

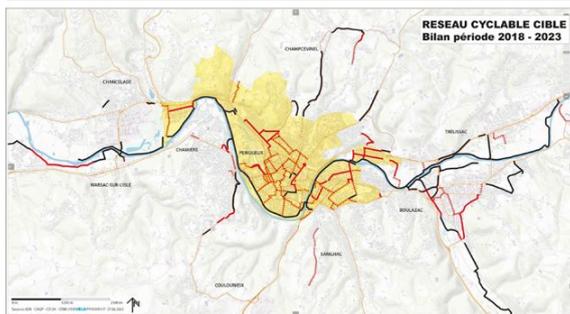
Que parmi les résultats du questionnaire, il est constaté que la moyenne des élèves venant quotidiennement à vélo est très faible : 165 sur 13 976, soit 1,2 %. Par ailleurs, les stationnements vélos dans les établissements sont quasi inexistantes. Un travail de fond urgent est nécessaire sur cette question.

3- Réseau cyclable : bilan des réalisations et intermodalité

40 km d'aménagements cyclables existants en 2018 - 87 km à fin 2023



Existant en 2018 : 40 km
(dont 18 km de voie verte sur les berges de l'Isle)



Réalisé entre 2018 et (fin) 2023: 24 km
(dont 4 km hors schéma)
Réalisé avant fin 2023 : 18 km dans la Zone 30 généralisée de Périgueux

Remarques :
• L'apaisement de la circulation, recommandée en 2018, a commencé à s'installer en 2021
• aucun des 10 ponts (sur l'Isle et sur la voie ferrée), considérés en 2018 comme une contrainte pour la pratique du vélo, n'a fait l'objet d'une amélioration depuis.

Considérant que de manière globale, il est intéressant de constater que la diversité d'outils utilisés pour un réseau cyclable efficace a augmenté ces dernières années sur le territoire dont la

généralisation des zones 30. La mise en place de deux appels à Grand Périgueux a fortement contribué à ce doublement des aménagements.

Que 70 kilomètres sont encore à réaliser. Il est à noter que des améliorations sont à apporter ou à corriger sur des aménagements existants, parmi lesquelles la question de l'entretien.

Qu'enfin, aucun des 10 ponts (sur l'Isle et sur la voie ferrée), considérés en 2018 comme une contrainte pour la pratique du vélo, n'a fait l'objet d'une amélioration depuis hormis dans le secteur de Marsac où une étude est en cours.

4- Offres de services

Considérant que lors du lancement du schéma cyclable de 2018, les offres de services avaient l'ambition affirmée de s'ancrer dans le concret et ceci le plus vite possible afin d'apporter un « élan vélo » sur le territoire.

- ❓ Le service de **Location Longue Durée Le Périvélo (qui était une des actions phare du schéma initial)** dispose actuellement, après 4 ans ½ d'existence, d'un **parc de 724 vélos**, dont 670 VAE, 20 bicyclettes, 20 vélos pliants, 4 biporteurs, 4 triporteurs, 4 vélos rallongés, 2 vélotaxis, 260 accessoires, pour un **investissement de 950 000 € HT** (vélos + accessoires + pièces). Ce service génère environ **480 000 € TTC de recettes cumulées** (locations + SAV) à fin 2023. Ces recettes avoisinent désormais 15% de la recette totale des mobilités qui se composent de la recette bus et vélo. Ce service rencontre un véritable succès et dont l'ambition initiale qui était de 400 vélos en 4 ans a été largement dépassé.
Le taux moyen annuel de location est de 98% en 2023. La liste d'attente est encore importante pour tous les VAE et les vélos cargo avec environ 200 personnes.
- ❓ En complément de l'offre de Location Longue Durée (LLD), et dans une logique d'intermodalité, il a été installé en septembre 2023, 2 stations de **location de Vélo en Libre-Service (VLS)** de 10 Vélos à Assistance Électrique chacune : 1 sur le parvis de la Gare de Périgueux et 1 sur le parvis de la halte ferroviaire de Boulazac, pour un budget global de **100 000 € HT**.
Ce service de location de courte durée (de 1 à 24 heures maximum) propose une tarification à 1 € de l'heure.
A 2 mois d'existence, nous enregistrons pratiquement **200 usagers inscrits à l'application, 75 abonnements et 152 trajets réalisés.**
- ❓ Depuis 2019, le dispositif **d'aide à l'achat vélo** a permis **l'achat de 510 vélos**, déployés en plus sur le territoire du Grand Périgueux, pour un budget d'environ **130 000 €**.
Le dispositif de location Périvélo et l'aide à l'achat vélo ont ainsi permis d'injecter plus de 1200 vélos sur le territoire en 5 années.
- ❓ Parmi les services vélo complémentaires implantés sur le territoire, nous comptabilisons : **20 pompes à pied, 4 bornes de réparation/gonflage, 43 équipements de stationnement** (proposant 234 places vélos) pour un investissement total : environ **320 000 € HT**.



Que les espaces de stationnement présents sur les pôles d'échanges sont utilisables avec la carte régionale Modalis qui permet d'avoir un support unique pour les différents modes de transport.

En ce qui concerne les fonds de concours du Grand Périgueux apportés aux communes pour les soutenir dans leurs projets d'aménagements cyclables :

- **AAP1 2019-2020** : prolongé à 2021 : 14 projets sur 22 retenus ont été réalisés pour un coût éligible d'environ 1 367 000 € HT, et **417 000 € de subventions versées** ;

- **AAP2 2022-2023** : il apparaît nécessaire d'en prolonger la durée à 2024 car à fin 2023, 1 seul projet sur 23 retenus a été réalisé pour 63 995,50 € HT, et **19 850 € de subvention versée**.

Considérant qu'à partir des résultats du diagnostic qui ont permis de recenser les aménagements, les équipements, les services et initiatives locales en matière de vélo, ainsi que les enjeux et attentes liés, les partenaires de la présente révision du schéma cyclable (communes, associations locales, conseil départemental) ont été associés à la démarche, à travers deux comités techniques.

Que sur cette base, les élus du comité de pilotage ont défini les grands objectifs et orientations de la révision du schéma afin d'atteindre, conformément à ce qui était prévu initialement, 8 % de part modale vélo en 2028.

Que ces orientations ont été déclinées de manière opérationnelle en **5 grands volets d'actions** :

- **Les itinéraires cyclables** : avec un réseau d'itinéraires cyclables continus en cœur d'agglomération et un réseau d'itinéraires cyclables identifiés comme prioritaires au regard de leur intérêt communautaire sur tout le territoire ;

- **Le stationnement vélo**, avec un axe fort sur le stationnement résidentiel dans l'hypercentre notamment, en plus du stationnement vélo associé à l'intermodalité et aux équipements communautaires ;

- **Les services aux cyclistes** : avec la poursuite du service PERIVELO et la volonté de constituer un réseau local de services facilement identifiables ;

- **L'information et la sensibilisation** : pour créer une culture commune autour du vélo et notamment à l'égard des plus jeunes, dont le public scolaire, et ainsi faire connaître l'offre et créer des temps forts d'animations ;

- **Le suivi et l'évaluation** : pour mesurer les évolutions et ajuster les actions.

Que ce plan d'action est décliné en fiches actions (dans le rapport final annexé à la présente délibération), contenant elles-mêmes un certain nombre de mesures à poursuivre ou à créer, à court et moyen terme (à l'horizon 2028) et à plus long terme (à l'horizon 2040 pour une approche plus stratégique en lien avec le projet de territoire du Grand Périgueux : « Grand Périgueux 2040 »).

Que la synthèse qui suit permet de balayer l'intégralité des thèmes organisant autour des cinq grands axes évoqués plus haut.

| AXES | ACTIONS | |
|--------------------------------|---|--|
| | à poursuivre | à créer |
| 1- Itinéraires cyclables | <p>> Achever le réseau cyclable continu en coeur d'agglomération avec tous les outils à disposition (voie verte, piste cyclable, bande cyclable, double sens cyclable, sas vélo, cédez le passage cycliste aux feux rouge, etc) dans l'optique d'un Réseau Express Vélo (REV).</p> <p>> Généraliser (au choix des communes) l'apaisement de la circulation (zones 30, zones de rencontre).</p> <p>> Poursuivre l'aménagement des bourgs en faveur des piétons et/ou des cyclistes en fonction de leurs configurations.</p> | <p>> Créer un réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire sur tout le territoire du Grand Périgueux, avec un panneautage personnalisé sur les vélo routes (+ expérimentation d'un nouveau panneau avec le CEREMA)</p> <p>> Rechercher la cohérence des aménagements et des équipements : >>> proposer un guide technique des aménagements cyclables ; >>> mettre en place des groupements d'achats pour le mobilier cyclable.</p> |
| 2- Stationnements vélo | <p>> Poursuivre le développement des places de stationnement vélo (arceaux, abris, box, parcs à vélo) et des stations de gonflage et réparation en libre service, à proximité des infrastructures de mobilité (gares, P+R...), des points d'attraction touristique et des équipements sportifs, ou encore l'implantation de silhouettes de stationnement voiture pour banaliser j1 place de stationnement VL en 10 places vélo.</p> | <p>> Développer des places de stationnement vélo et des stations de gonflages et réparation, aux besoins résidentiels (locaux vacants en centre-ville ou box collectifs).</p> <p>> Développer le stationnement dans les parkings en ouvrage.</p> <p>> Mettre à disposition un guide technique du stationnement.</p> |
| 3- Services aux cyclistes | <p>> Poursuivre et faire évoluer les aides et services favorisant la pratique du vélo :</p> <p>>>> Service PERIVELO - location longue durée : commander des VAE et vélocargos supplémentaires (objectif 1000 vélos en 2026) pour répondre aux listes d'attente. Prévoir le renouvellement des premières batteries avec un lissage dans le temps. Création d'une Agence Périvélo à la Gare de Périgueux pour optimiser le service et développer l'intermodalité.</p> <p>>>> Service PERIVELO en libre service : implanter 3 ou 4 stations supplémentaires de 5 VAE : en coeur d'agglomération en complémentarité du BHNS sur la Ville de Périgueux.</p> <p>>>> Fond de concours aux communes : prolonger l'AAP vélo 2022-2023 jusqu'à fin 2024 et lancer un 3ème AAP pour la période 2025-2028.</p> <p>>>> Aide à l'achat vélo : reconduire annuellement le dispositif.</p> <p>>>> Soutien aux associations locales : prêt de vélos pour stage de remise en selle, dons de pièces détachées si plus d'utilité sur les Périvélo, etc.</p> <p>>>> "Trouver son chemin et tous les services" (stationnement, pompes) et partenaires vélo (Associations locales vélo, vélocistes locaux, ...) via une cartographie dynamique ou une application en ligne.</p> | <p>> Accentuer la mobilité à destination des jeunes en impliquant les nombreux acteurs concernés (UNSS, FFVélo, Associations de parents d'élèves, de cyclistes, établissements scolaires et notamment les collèges, communes, rectorat, préfecture, etc) :</p> <p>>>> création d'une piste d'éducation routière et d'un parcours de motricité ; >>> mise à disposition d'une flotte moderne de vélos ; >>> participer au programme Savoir Rouler A Vélo (SRAV).</p> <p>> Intégrer le vélo dans les solutions pour le dernier kilomètre du transport des marchandises : >>> achat et location de vélocargos à destination des professionnels via le service PERIVELO ; >>> partenariat public-privé pour l'élaboration d'une charte locale de bonnes pratiques pour une logistique urbaine durable ; >>> participer à la création de centres de distribution urbaine, micro hub de cyclologistique.</p> <p>> Créer un maison du vélo et du cyclotourisme, offrant tout type de services : information, autoréparation, gonflage, recharge électrique, autoréparation, sanitaires, etc. Voir le lien avec la compétence Tourisme pour le portage.</p> |
| 4- Information Sensibilisation | <p>> Poursuivre la promotion du vélo au quotidien : flyers, newsletters, totems d'information vélo, application mobile, etc.</p> | <p>> Communiquer plus largement sur les services afin de les faire connaître et de sensibiliser tous les publics (habitants, salariés, étudiants) : promotion du vélo pendant la semaine de la mobilité en septembre, la fête du vélo en juin, etc), lancer des challenges via les PDMA - PDME.</p> |
| 5- Suivi Evaluation | <p>> Poursuivre le suivi de la politique vélo par la mise à jour des tableaux de bords des principaux indicateurs</p> | <p>> Mesurer l'évolution des pratiques par la collecte de données objectives, notamment par la mise en oeuvre d'une politique de comptages des vélos (et des piétons) via des compteurs positionnés en différents lieux stratégiques du territoire et la réalisation d'une enquête de déplacement ménage. Evaluer les actions engagées et les ajuster si nécessaire.</p> |

Que le schéma cyclable d'agglomération est axé en priorité sur la pratique du vélo comme mode de déplacement au quotidien mais n'exclut pas pour autant de la réflexion les autres usages du vélo (tourisme, loisir, professionnel, etc) mais aussi les piétons puisqu'il vise à assurer la cohérence des actions menées.

Considérant que l'axe 1 des actions, qui concerne les itinéraires cyclables, nécessite malgré tout d'être détaillé dans la présente délibération dans la mesure où les itinéraires proposés dans la présente révision visent à aboutir à un réseau cyclable d'intérêt communautaire.

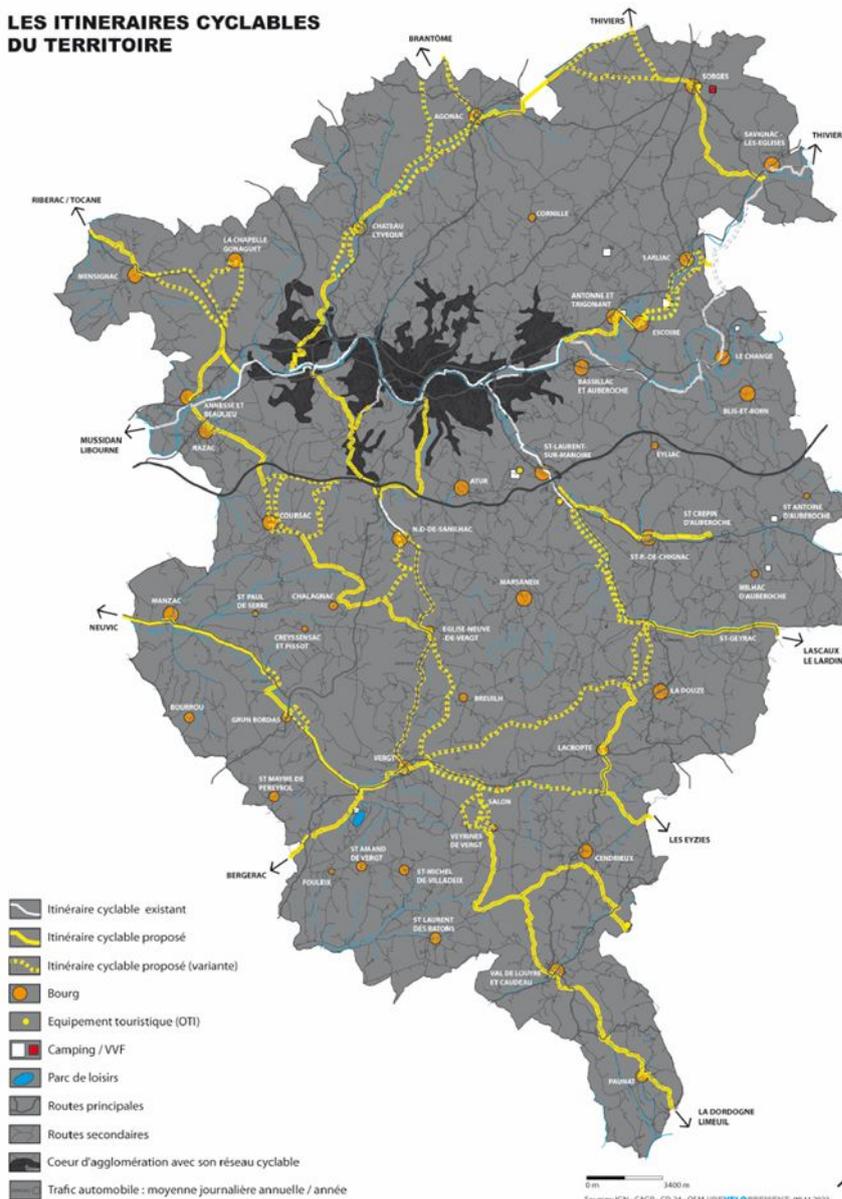
Considérant que ce réseau d'intérêt communautaire est avant toute chose issu d'un travail de co-construction avec les élus de la commission communautaire (aménagement du territoire) et s'appuie :

- **d'une part**, sur les critères de desserte et de connexion communautaire
 - les infrastructures de mobilités : gares, haltes ferroviaires, P+R ;
 - les points d'attraction touristique (lac de Neufont, maquis de Durestal , etc) ;
 - les équipements sportifs (piscines, gymnases) ;
 - les itinéraires du schéma national des véloroutes (la V56, Metz - Vézelay – St Jacques de Compostelle).

- **et d'autre part**, sur l'objectif du Plan Départemental Vélo (2022 – 2027) de création de 9 itinéraires cyclables, dont 4 sur le territoire du Grand Périgueux :
 - Périgueux-Bergerac via le lac de Neufont ;
 - Périgueux-Brantôme ;
 - Périgueux-Les Eyzies ;
 - Périgueux-Le Lardin/Lascaux.

Que ce réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire comporte des variantes et il pourra évoluer en lien avec les communes lors de la réalisation des aménagements.

Il pourra également être complété par des boucles locales à l'initiative des communes en lien avec les appels à projet du Grand Périgueux à destination de ses communes.



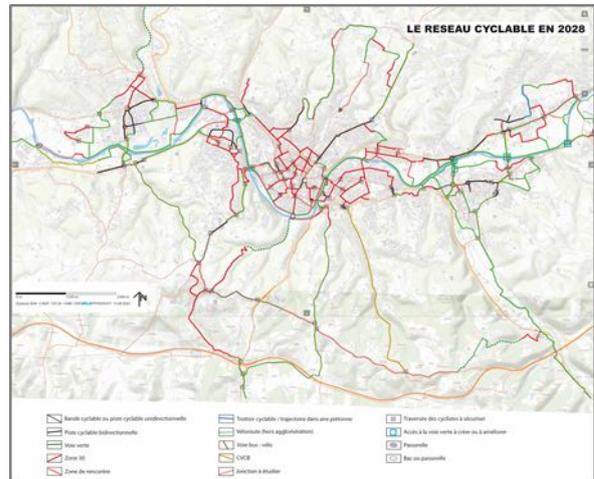
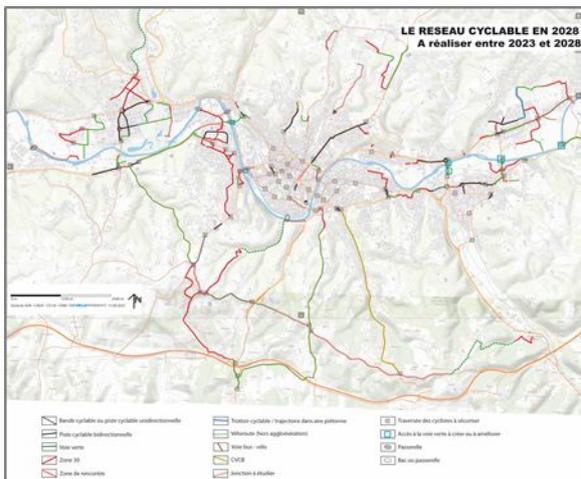
Que le réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire, jalonné par des panneaux personnalisés sur l'intégralité des portions en véloroutes, représentera une longueur totale de 314 km d'ici 2040, dont :

- 44 km d'aménagements existants
- 270 km à créer, dont :
 - véloroutes : 191 km
 - voies vertes : 66 km
 - zones 30/zones de rencontre : 12 km



Considérant qu'il apparaît nécessaire d'achever le réseau cyclable dans la cœur d'agglomération, en gardant à l'esprit, les objectifs de qualité suivants : continuité, sécurité, confort.

Soit 90 km à créer et/ou à aménager pour aboutir à 177 km entre 2028 et 2040.



Qu'il est donc proposé de conférer, d'ici 2040 à certains tronçons le statut d'un Réseau Express Vélo (REV).

Que celui-ci doit garantir des qualités homogènes (largeur, revêtement confortable, absence d'obstacles, etc) afin d'offrir un itinéraire très praticable.



60 km soit environ, soit 1/3 du réseau complet.
 Il s'agit essentiellement de redimensionner les aménagements existants au niveau de la voie verte.

Pistes cyclables bidirectionnelles : ≥ 3 m
 Voies vertes les plus fréquentées : 5 m
 Autres voies vertes : ≥ 3 m

Que par ailleurs, une dizaine de ponts (sur l'Isle et sur la voie ferrée) constituent des points durs à traiter dans le réseau cyclable. Ils sont un frein à la pratique du vélo tant que la continuité du réseau n'y est pas assurée. La création de passerelles est ici indispensable. Plusieurs d'entre elles n'étaient pas identifiées dans le Schéma cyclable précédent.

Que parmi les priorités d'aménagement de ces ponts en faveur des cyclistes (et souvent également des piétons) figurent d'Ouest en Est :

- le pont de l'avenue Louis Suder (la D710E) sur la voie ferrée à Marsac
- le pont de la Cité sur l'Isle (Périgueux et Coulounieix-Chamiers)
- le pont des Fainéants sur la voie ferrée à Périgueux
- le pont de la Feuilleraie sur l'Isle (Trélissac et Boulazac)

Budget estimatif et temporalité

| POSTES DE DEPENSES | à 2028 | à 2040 |
|--|---------------------|---------------------|
| Réseau cyclable | 9 000 000 € | 50 000 000 € |
| Piste d'éducation routière et parcours de motricité avec flotte vélos | 100 000 | - |
| Stationnement vélo résidentiel centre ville : local, vélobox collectifs | 195 000 | - |
| Logistique du dernier km | 116 000 | - |
| Nouvel - Appel à projets VELO auprès des communes | 400 000 | - |
| Mobilité des jeunes : 30 000 €/an | 190 000 | - |
| Evolution du parc vélos + vélotaxis (achat, entretien, renouvellement) : atteindre 1 000 vélos en 2026 | 683 000 | - |
| Poursuite d'installation de places de stationnement, pompes et stations de réparation | 54 000 | - |
| Chèques d'aide à l'achat vélo (30 000 €/an) | 150 000 | - |
| Mesurer l'évolution des pratiques | 45 000 | - |
| Communication ET outils numériques de promotion | 50 000 | - |
| TOTAL | 10 983 000 € | 50 000 000 € |

Considérant que ces montants s'entendent hors subventions multiples de différents Appels à Projets (Europe, Etat, etc) auxquels il est opposé

Que la délibération relative aux « nouvelles actions pour la période 2024-2028 » vient détailler la répartition des différents crédits sur cette période.

Qu'une trajectoire d'augmentation du Versement Mobilité sera également nécessaire pour aboutir à ces ambitions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'approuver le schéma cyclable révisé à l'échelle du territoire du Grand Périgueux ;
- D'approuver les différentes actions stratégiques telles que présentées dans le Plan d'actions, tant sur les aménagements d'itinéraires cyclables que sur les mesures d'accompagnement ;
- D'approuver la stratégie de phasage des actions et le plan de financement lié ;
- D'autoriser le Président à faire acte de candidature aux différents appels à projets local (national et européen) dans le cadre de la thématique vélo ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents s'y afférant.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|--------------------------------|
| Délibération publiée le 10/01/2024 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/01/2024 | Périgueux, le 10/01/2024 |
| | Le Président, Jacques AUZOU |

